

PROGRAMME DE FORMATION

Location meublée mode d'emploi : le passage du nu au meublé

La location meublée est aujourd'hui un élément incontournable de la gestion patrimoniale. Elle présente en effet des avantages indéniables, à la fois sur le plan économique et sur le plan fiscal.

Dans ce contexte, transformer un logement en meublé peut être une solution efficace pour en optimiser le rendement. Les contraintes sont cependant nombreuses...

Public	Notaires
Durée	2 heures
Type	Web vidéo
Pédagogie	Exposé et cas pratiques
Modalités d'évaluation et de suivi	Quiz et corrigé (notation)

Prérequis	<ul style="list-style-type: none">▪ Connaissance des principes fiscaux applicables aux revenus fonciers et aux bénéfices industriels et commerciaux ;▪ Connaissance des principes juridiques du droit des biens (indivision, démembrement, copropriété, etc.).▪ Connaissance de l'environnement général de la location meublée (régime juridique, fiscal et social).
-----------	--



Intervenant

Nora FAUGERE

Intervenante et Formatrice

Objectif de la formation

- Identifier les situations où l'immobilier existant peut être transformé en location meublée, en saisonnier ou non, pour en réduire la fiscalité ou en augmenter le rendement.
- Maîtriser les conséquences et contraintes inhérentes au passage de la location nue à la location meublée liées à l'environnement du client et à la situation de l'immeuble.
- Optimiser le résultat de l'opération, notamment en se protégeant des éventuels inconvénients de la location meublée.
- Connaître, de façon concrète, la marche à suivre et notamment les formalités selon le mode de location retenu, et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Contenu pédagogique

Passage du nu au meublé

- Opportunité de la transformation en location meublée et intégration dans une stratégie patrimoniale : intérêts et risques de la location meublée, comparaison avec l'environnement de la location nue, etc.
- Les contraintes liées à l'environnement du client et à la situation de l'immeuble : situation professionnelle et fiscale préexistante, mode de détention de l'immeuble, locataire en place, etc.
- Mise en œuvre de l'opération : choix du bail, fixation du loyer et formalités à respecter.